

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018 – 20H30

Membres présents : Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ

Membres absents excusés : Marie-Françoise BUNOUST qui donne procuration à Simone DELIOT, Jean-Baptiste CAU, et Marie-Françoise GIRARDET qui donne procuration à Nicolas GIRARDET

Secrétaire de séance : Sylvie LUCCISANO

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2018

1. Droits de préemption urbain
2. Budget lotissement : délibération ouverture de crédits
3. Centre de gestion : contrat groupe d'assurance des risques statutaires
4. Mise en place du nouveau régime indemnitaire
5. Fond de solidarité logement et Fond d'aide aux accédants en difficulté
6. Maîtrise d'œuvre pour aménagement centre du village
7. CAGB - approbation de la modification des statuts
8. CAGB - nouvelle convention Aides aux communes
9. CAGB - projet de relais d'informations sur le logement social
10. Questions diverses.

1- Droits de préemption urbain

Le conseil renonce à l'exercice de son droit de préemption urbain pour les parcelles AC8 et AC113

VOTE CONTRE à l'UNANIMITE

Le conseil renonce à l'exercice de son droit de préemption urbain pour les parcelles AC 112p et 113p

VOTE 1 POUR et 12 VOIX CONTRE

2- Budget lotissement : délibération ouverture de crédits

Afin de procéder au remboursement de l'emprunt de 65 000 € et d'équilibrer le budget lotissement, il convient d'inscrire :

- en dépenses investissement compte 1641 : 65 000 €
- en recettes investissement compte 021 ; 65 000 €
- en dépenses de fonctionnement compte 6522 - 65 000 € et compte 023 : 65 000 €

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3- Centre de gestion : contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Le conseil donne son accord pour autoriser le centre de gestion à négocier un nouveau contrat d'assurances pour les risques statutaires du personnel communal avec SOFAXIS pour 2019-2022

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4- Mise en place du nouveau régime indemnitaire

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale, en application du principe de parité ;

Considérant qu'il se compose de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir,

Le conseil municipal vote favorablement pour la mise en place de nouveau régime indemnitaire

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5- Fond de solidarité logement et Fond d'aide aux accédants en difficulté

Monsieur le maire rappelle l'existence du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées – PDALPD-

Le FSL intervient pour toutes personnes éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Le FAAD a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Le conseil municipal décide de contribuer au versement de 0.61 € par habitant pour le fonds de solidarité logement uniquement.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

6- Maîtrise d'œuvre pour aménagement centre du village

Monsieur le Maire présente la proposition de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre Bourg.

Rémunération du cabinet BEJ à hauteur de 4.80 % du montant prévisionnel de travaux soit

- estimation des travaux : 450 000 €
- Rémunération forfaitaire de 4.6 % soit : 21600 € HT - 25 920 € TTC

Le conseil municipal décide de retenir le cabinet BEJ pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du centre bourg et autorise le maire à signer la convention d'honoraires.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7- CAGB - approbation de la modification des statuts

La Loi NOTRé du 7 août 2015 a introduit la possibilité pour un EPCI comprenant une commune ayant perdu la qualité de chef-lieu de région, de se constituer en communauté urbaine sans respecter le seuil minimal de population. Cette dérogation est ouverte jusqu'au 1^{er} janvier 2020 à la condition que l'EPCI exerce toutes les compétences attribuées aux communautés urbaines par l'article L.5215-20 du CGCT.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon peut bénéficier de cette dérogation à la double condition :

- qu'elle exerce l'intégralité des compétences obligatoires des communautés urbaines
- qu'une majorité qualifiée de communes membres délibèrent en faveur de la transformation en communauté urbaine, avant le 1er janvier 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré se prononce favorablement sur la modification des statuts de la CAGB

VOTE POUR A L'UNANIMITE

8- CAGB - nouvelle convention Aides aux communes

Le conseil municipal autorise le maire à signer une nouvelle convention d'Aides aux communes qui permet à la CAGB d'étendre le champ d'intervention des services d'Aides aux Communes à de nouveaux domaines juridique, commande publique, informatique et d'y intégrer le conseil en énergie partagé. Ce service sera facturé 2.83 € par habitant en 2018 au lieu de 2.80 € antérieurement.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

9- CAGB - projet de relais d'informations sur le logement social

La CAGB demande un avis sur les projets de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur (PPGDLSID)

Le conseil municipal donne son accord de principe sur ce plan.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

10- Questions diverses.

- En plus du TER, depuis la rentrée de septembre, la CAGB a étendu le réseau de bus GINKO avec le ligne 56 - Byans - Micropolis qui dessert le village avec 2 allers le matin et 3 retours, 1 le midi et 2 le soir.
- Eclairage public : 70 points lumineux seront changés cet automne avec un financement à 80 % dans le cadre des TEPCV - territoires à énergie positive pour la croissance verte
- Cérémonie aux Monuments des 8 Aviateurs prévue le 29 septembre à 11 h
- Travaux Rte de la Saline : trottoirs bientôt finalisés et signalétique à mettre en place dans les prochains jours.
- Dissolution de la communauté de communes du Val St Vitois : un arrêté préfectoral de dissolution pour répartir l'actif de la CCVSV entre les communes. Pour Byans - 11 000 € sont inscrits.
- Réflexion en cours avec le chauffagiste pour réparation du chauffage de l'église
- Problème de bruit au niveau du carrefour vers Villars St Georges. La plaque incriminée est voilée et doit être remplacée par le syndicat mixte de très haut débit

Séance levée à 23h55